

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU GECT EURODISTRICT PAMINA**

Réunion du 24 novembre 2020, visio-conférence

Délibération n°14/2020 - Administration générale : modalités techniques de la tenue de l'Assemblée en téléconférence

L'Assemblée, sur proposition de son Président décide, en application du §37a du droit communal du Land Baden-Württemberg et conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020, et de l'article 8 (4) de la convention créant le GECT

- d'approuver les modalités d'organisation des réunions de l'Assemblée en téléconférence pendant la crise sanitaire, telles que définies en annexe à la présente délibération.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°15/2020 - Compte-rendu de l'Assemblée du 4 juin 2020

Sur proposition du Président, l'Assemblée

- approuve le compte-rendu de la séance de l'Assemblée du GECT Eurodistrict PAMINA en date du 4 juin 2020.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°16/2020 - Présentation de la Collectivité européenne d'Alsace (Rapport oral) – Rémi Bertrand - Président

L'Assemblée prend acte de la présentation de la Collectivité européenne d'Alsace.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°17/2020 - Modification des statuts

Ce rapport est ajourné.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°18/2020 - Rapport d'audit de performance et de régularité de la Chambre régionale des comptes

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte du rapport d'audit de performance et de régularité de la Chambre régionale des comptes.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°19/2020 - Projet INTERREG V Rhin supérieur « Offre de soin PAMINA » - prolongation du contrat de travail à durée déterminée pour le poste de travail de chargé de mission – Coordination de projet

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- Approuve la prolongation du financement du poste de travail de chargé de mission – Coordination du projet « Offre de soin PAMINA » du 1er juin 2021 au 31 décembre 2022 sans modifier les critères de rémunération ainsi que le régime indemnitaire,
- Autorise le Président à signer le nouveau contrat à durée déterminée.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°20/2020 - Convention de la mission INFOBEST PAMINA 2021-2023

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- décide de nommer pour les trois sièges au comité de pilotage de la mission INFOBEST PAMINA les représentants suivants : le Regionalverband Mittlerer Oberrhein, le Verband Rhein Neckar et la Région Grand Est ;
- décide, au vu de leur responsabilité au niveau de la mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA, de nommer un représentant du département du Bas-Rhin, collectivité employeur des trois postes de travail, ainsi que le Directeur Général des services du GECT Eurodistrict PAMINA, gestionnaire du budget alloué à la mission INFOBEST PAMINA, pour participer aux séances du comité de pilotage de la mission INFOBEST PAMINA ;
- approuve la participation financière à la mission INFOBEST PAMINA à hauteur de 81.575 € pour la période 2021 à 2023 sur la base des contributions statutaires suivantes :

Collectivités membres (nombre de sièges) Mitgliedskörperschaften (Anzahl der Sitze)	2021	2022	2023
Département du Bas-Rhin (4/33)	9 887	9 887	9 887
Région Alsace (2/33)	4 944	4 944	4 944
Ville de Haguenau (1/33)	2 472	2 472	2 472
ComCom Pays Rhénan (1/33)	2 472	2 472	2 472
ComCom Pays de Wissembourg (1/33)	2 472	2 472	2 472
ComCom de l'Outre-Forêt (1/33)	2 472	2 472	2 472
ComCom Sauer-Pechelbronn (1/33)	2 472	2 472	2 472
RVMO (3/33)	7 416	7 416	7 416
Landkreis Karlsruhe (2/33)	4 944	4 944	4 944
Stadt Karlsruhe (2/33)	4 944	4 944	4 944
Landkreis Rastatt (2/33)	4 944	4 944	4 944
Stadt Baden Baden (1/33)	2 472	2 472	2 472
Stadt Rastatt (1/33)	2 472	2 472	2 472
VRRN (3/33)	7 416	7 416	7 416
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	4 944	4 944	4 944
Landkreis Germersheim (2/33)	4 944	4 944	4 944
Stadt Landau (2/33)	4 944	4 944	4 944
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	2 472	2 472	2 472
Stadt Germersheim (1/33)	2 472	2 472	2 472
TOTAL GENERAL / Gesamt	81 575	81 575	81 575

- autorise le Président à signer la nouvelle convention relative à la mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA pour la période 2021-2023,
- approuve le principe de remboursement des frais de personnel au Département du Bas-Rhin pour les trois postes mis à disposition,
- donne délégation au Bureau pour le suivi et la mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°21/2020 - Convention financière PAMINA-Sport 2021-2023

L'Assemblée, sur proposition du Président :

- prend connaissance du bilan final du projet « PAMINA Sport 2018-2020 »,
- décide d'attribuer une subvention au porteur de projet, à savoir la Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Neustadt a.d. Weinstraße pour la réalisation du projet « PAMINA-Sport 2021-2023 » à hauteur maximale de 36 000 €,
- autorise le Président à signer une convention à intervenir avec le porteur de projet comprenant le principe du versement d'un montant annuel sur la base d'un décompte des dépenses effectivement encourues pour les manifestations,
- décide de ne pas subventionner les frais de personnels et les frais de fonctionnement des autorités éducatives chargées de l'organisation des rencontres,

- demande au porteur de projet de faire état d'une part, de la participation financière de l'Eurodistrict PAMINA dans toute opération promotionnelle réalisée sur le projet et de l'en informer et d'autre part, d'utiliser tous les supports de communications mis à disposition par l'Eurodistrict dans le cadre de l'organisation des rencontres sportives,
- décide d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 65738,
- donne délégation au Bureau pour la mise en œuvre et le suivi du projet.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°22/2020 - Administration générale : remplacement d'un agent absent – recrutement sur la base d'un contrat à durée déterminée d'un an

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- adopte le profil de recrutement, à savoir un poste non permanent pour un temps plein pour un emploi relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, (fourchette échelon 1 à 3 – IM entre 390 et 430), pour remplacement d'un agent absent ainsi que la fiche de poste destinée à la publication ;
- approuve la composition du jury de recrutement ;
- approuve le projet du contrat de travail (CDD de 1 an maximum) ;
- délègue le recrutement au Président et autorise ce dernier à signer le contrat ;
- autorise le GECT à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents au titre de l'IFSE, soit pour le recrutement du cadre A, une IFSE mensuelle de 350 €, et un CIA de 2.000 € annuel ;
- autorise le GECT à moduler les primes au vu de l'absentéisme.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°23/2020 - DM 2 2020

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le projet en DM2 pour 2020 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.408.203 €.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°24/2020 - Budget Primitif 2021

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve le budget primitif 2021 qui s'élève en dépenses et en recettes à 983.036 €, sur la base des contributions statutaires suivantes :

Collectivités membres (nombre de sièges) Mitgliedskörperschaften (Anzahl der Sitze)	TOTAL GESAMT	EURODISTRICT	INFOBEST
Département du Bas-Rhin (4/33)	70 719	60 832	9 887
Région Alsace (2/33)	35 361	30 417	4 944
Ville de Haguenau (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom Pays Rhénan (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom Pays de Wissembourg (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom de l'Outre-Forêt (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom Sauer-Pechelbronn (1/33)	17 681	15 209	2 472
RVMO (3/33)	53 040	45 624	7 416
Landkreis Karlsruhe (2/33)	35 361	30 417	4 944
Stadt Karlsruhe (2/33)	35 361	30 417	4 944
Landkreis Rastatt (2/33)	35 361	30 417	4 944
Stadt Baden Baden (1/33)	17 681	15 209	2 472
Stadt Rastatt (1/33)	17 681	15 209	2 472
VRRN (3/33)	53 040	45 624	7 416
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	35 361	30 417	4 944
Landkreis Germersheim (2/33)	35 361	30 417	4 944
Stadt Landau (2/33)	35 361	30 417	4 944
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	17 681	15 209	2 472
Stadt Germersheim (1/33)	17 681	15 209	2 472
TOTAL GENERAL / Gesamt	583 455	501 880	81 575

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 de la convention d'occupation des locaux du bâtiment dénommé « Ancienne Douane » situé 2 rue du Général Mittelhauser à 67630 Lauterbourg pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction annuelle ;
- autorise le Président à signer le nouveau contrat d'assurance pour le bâtiment dénommé « Ancienne Douane » situé 2 rue du Général Mittelhauser à 67630 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction annuelle ;
- approuve le principe d'une augmentation des contributions statutaires régulière et maîtrisée en fonction des besoins réels à compter de 2022, plutôt qu'une augmentation conséquente tous les 5 ou 7 ans.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°25/2020 - GECT – Mise à jour du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve la mise à jour du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail ; le comité technique paritaire du centre de gestion 67 a déjà été saisi, il a donné un avis favorable à la mesure du télétravail.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°26/2020 - Rapport des travaux du Président et du Bureau pour l'année 2020

Après en avoir délibérée, l'Assemblée prend acte des travaux du Président et du Bureau pour l'année 2020.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°27/2020 - Rapport sur les micro-projets adoptés en 2020

L'Assemblée prend acte du rapport sur les micro-projets adoptés en 2020.

ADOPTÉE

* *
*